

COMMUNE de  
**SAINT GERMAIN DE JOUX**

**01130**

Tél: 04.50.59.81.51

PROCES-VERBAL  
Réunion du Conseil Municipal  
du 2 décembre 2024  
Convocation du 22 novembre 2024  
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 2 décembre 2024 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel.

Absents excusés :

BERTRAND Benjamin : donne pouvoir à Gilles THOMASSET  
GHÉRARDI Delphine

Absents : DA SILVA John, MÜLLER Julien

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents 8

Nombre de votants : 9

Monsieur Stéphane GARDIEN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'adoption du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- ONF : programme coupe de bois 2025
  - Attribution de compensation définitive 2024 de la Communauté de Communes Terre Valserhône
  - Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain.
  - Avenant n° 2 au bail du cabinet vétérinaire
  - Avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire concernant le logement situé au 32 place de l'Eglise.
  - Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque
  - Etude d'avant-projet pour la création d'une centrale hydroélectrique : demande de subvention à l'ADEME
- 
- ONF : programme coupe de bois 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asseoir en 2025 dans la forêt communale soumise au régime forestier et leur mode de commercialisation. Parcelles concernées : 43 -12 – 13 – 10.

- Attribution de compensation définitive 2024 de la Communauté de Communes Terre Valserhône

Le Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 a fixé le montant des attributions de compensation définitives 2024.

Pour la commune de Saint Germain de Joux, le montant de l'attribution de compensation est de 28 698,00 € réparti :

- Pour la partie fonctionnement de : 30 266,00 €
- Pour la partie investissement de : - 1 568,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement à la commune de Saint Germain de Joux par la Communauté de Communes Terre Valserhône de la somme de 28 698,00 € au titre de l'attribution de compensation 2024

- Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € par agent, par mois à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

- Avenant n° 2 au bail du cabinet vétérinaire :

La location du local situé au 45 rue du Commerce à St Germain de Joux avait fait l'objet d'un bail précaire avec Madame Fédry en attendant la construction du nouveau cabinet vétérinaire. Il convient de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 prolongeant le bail du cabinet vétérinaire jusqu'au 31.12.25

- Avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire concernant le logement situé au 32 place de l'Eglise.

La convention d'occupation précaire établie avec Madame LATHUILLIERE Marjorie concernant le logement au 32 place de l'Eglise à St Germain de Joux est à prolonger jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 concernant la convention d'occupation précaire.

- Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque

Le fonctionnement de la bibliothèque a évolué. Il est nécessaire de tenir compte des usages et des contraintes actuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

- Etude d'avant-projet pour la création d'une centrale hydroélectrique : demande de subvention à l'ADEME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière à hauteur de 70 % du montant H.T. de l'étude d'avant-projet de la centrale hydroélectrique auprès de l'ADEME, et autorise le partenaire DEXHY à en faire la demande.

- Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire concernant le budget primitif 2024 de la commune : virements de crédits en section d'investissement :

- **Décision modificative n°1** : pour la somme de 30 000 €  
Provenance : compte 261 : titre de participation  
Destination : compte 203 opération 55 : hydroélectricité

- **Décision modificative n° 2** : pour la somme de 1 600 €  
Provenance : compte 2151 opération 51 : travaux de voirie  
Destination : compte 2046 : attribution compensation investissement

Conférence intercommunale des Maires sur le financement de la Communauté de Communes Terre Valserhône l'Interco (TVI). Pour faire face à ses nombreuses dépenses de fonctionnement et afin de favoriser l'investissement TVI sollicite les communes membres à lui reverser 5 % de la Compensation Financière Genevoise. Ce qui représentera pour TVI un gain de 321 k€ en 2025

Monsieur le Maire présente les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement individuel, ainsi que le rapport d'activité de la Communauté de Communes Terre Valserhône l'Interco, pour l'année 2023.

Lecture du courrier de Maître GAUVIN qui demande si la commune est intéressée pour acquérir la ruine sur la parcelle AB 118 (succession César Lopez). Le Conseil Municipal n'envisage pas cet achat.

Le renouvellement du Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE), va permettre à la commune d'inscrire au programme la réhabilitation du bâtiment ex poste/perception.

Parc Naturel Régional du Haut Jura : révision de la charte 2026 – 2041 : le projet a été adopté à l'unanimité au parc.

Le bulletin municipal « San Germinois » est en cours de réalisation.

Les associations du village prévoient une fête courant mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,  
Stéphane GARDIEN

Le Maire  
Gilles THOMASSET

